

LES DÉCLARATIONS FAITES EN 1984

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, je tiens à remercier le ministre pour sa réponse qui, bien qu'erronée, est tout au moins compréhensible. Étant donné que le premier ministre et plusieurs de ses collègues ont déclaré en 1984 que le prix de l'essence nuisait au secteur touristique, le ministre prétend-il maintenant que le premier ministre avait tort ou que la situation a changé depuis 1984, et dans l'affirmative, pourrait-il nous préciser dans quel sens?

L'hon. Jack Murta (ministre d'État (Tourisme)): Non, monsieur le Président. La question est hors de propos.

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier: Nos vis-à-vis deviennent plus arrogants.

* * *

PETRO-CANADA

LA MAJORATION DES PRIX EN DÉCEMBRE

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, c'est à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources que je m'adresse. Lundi dernier, la ministre a déclaré qu'à sa connaissance Petro-Canada n'avait pas augmenté ses prix ces derniers mois. Or, Petro-Canada a augmenté le prix de son essence à deux reprises au cours des trois derniers mois. Ainsi, le 9 décembre dernier, pourquoi Petro-Canada a-t-elle augmenté le prix de son essence, alors que le prix du pétrole brut dans le monde diminuait depuis quelques mois?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je ne pense pas avoir tenu les propos que le député m'attribue, mais je vais vérifier au compte rendu. Je n'ai pas l'habitude de faire des observations concernant les méthodes de commercialisation d'entreprises particulières. Les gouvernements ne fixent pas le prix de l'essence. Ces prix sont le résultat de la concurrence sur le marché, des frais de transport et des prix mondiaux. Je signale au député, lui qui agit en tant que critique de son parti en ce domaine, que le prix du pétrole brut représente un élément de 40 à 44 p. 100 dans le prix du litre d'essence. Voilà pourquoi une baisse du prix de l'essence aussi forte que celle qu'il réclame est impossible.

LE PRIX À UNE STATION-SERVICE D'OTTAWA

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Si les forces du marché jouent librement, monsieur le Président, comment se fait-il qu'en juillet dernier, alors que le prix du baril de pétrole est passé de \$28 U.S. à \$26.93 le baril, il n'y a pas eu de baisse correspondante chez-nous? Nous n'avons eu que des hausses du prix de l'essence. Pourquoi, s'il faut en croire un consommateur très en colère, le prix de l'essence à la station Petro-Canada sur le chemin Merivale à Ottawa-Ouest était-il de 1.3c. le litre plus élevé que chez ses concurrents? Pourquoi la ministre . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Ce sont-là deux questions.

Questions orales

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je ne vois vraiment pas en quoi consiste la question du député. Si celui-ci veut se renseigner au sujet du prix de l'essence à une station-service en particulier, il devrait s'adresser directement soit au concessionnaire, soit à Petro-Canada.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LES TRAITEMENTS DES CADRES—LA RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DE PETRO-CANADA

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Vendredi, il a rendu public le rapport Burns sur la rémunération des cadres de la Fonction publique. Pourquoi, alors que M. Burns recommandait un traitement maximum pour Bill Hopper, président de Petro-Canada, de \$340,000, le premier ministre a-t-il eu le culot de porter ce traitement à quelque \$475,000, c'est-à-dire plus en un jour que ce que touchent en deux mois les retraités touchant le supplément du revenu garanti et la sécurité de la vieillesse? Pourquoi a-t-il eu le culot d'accorder une augmentation aussi grasse à M. Hopper?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de dire que le député avance quelque chose de parfaitement et de rigoureusement faux. Il n'y a strictement aucun fondement à ce qu'il a déclaré à propos de cette augmentation. En réalité, M. Trudeau avait créé un groupe consultatif sur les traitements des cadres de la Fonction publique, groupe chargé de faire des recommandations pour les cadres supérieurs de la Fonction publique et des sociétés de la Couronne. Les augmentations sont en moyenne de 5 p. 100, c'est-à-dire moins que ce qu'avait recommandé ce groupe. Je signale simplement au député que ce groupe consultatif avait recommandé des traitements plus élevés, mais que le gouvernement a décidé d'accorder des augmentations plus modestes, de l'ordre de 5 p. 100 en moyenne.

LE TRAITEMENT DU PRÉSIDENT DE VIA RAIL

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, je voudrais demander au premier ministre de répondre à une question à propos de son vieux copain, Lawrence Hanigan, ancien candidat du parti conservateur et maintenant président de VIA Rail. Pourquoi a-t-il consenti à augmenter le traitement maximum de M. Hanigan d'environ \$36,000 par an, ce qui représente 40 p. 100 d'augmentation, alors qu'il fait aux enfants de notre pays le somptueux cadeau d'une augmentation des allocations familiales de 31c. par mois?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, là encore le député avance quelque chose de parfaitement faux. J'aimerais bien qu'il prenne la peine de vérifier ce qu'il dit avant de poser une question à la Chambre. La réalité n'a rien à voir avec cela. La réalité, c'est que le traitement de 1984 concerne le prédécesseur de ce président, M. Renouf, qui était employé à temps partiel. Le traitement de M. Hanigan n'a absolument pas été augmenté.